



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/32

Objet : Convention commune/Conseil départemental
de l'Ain - Restauration scolaire collège Roger
Poulnard

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 13 juin 2025

Date de réunion : 19 juin 2025

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 23

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-neuf juin à 20h06, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GUILLOT Myriam, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme NAVAS Catherine, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas (à partir de 20h11) et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme MICHAUD Laurence qui a donné pouvoir à M. FERRAND Etienne, Mme ONOFRE Lia, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à M. FERNANDES Michel et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian

Absent : M. PERRET Nicolas (jusqu'à 20h10)

Mme CHARDIGNY Mireille est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention portant sur l'accueil des élèves demi-pensionnaires de l'école publique de Bâgé-la-Ville au restaurant scolaire du collège Roger Poulnard a été signée le 1er septembre 2019 (d'une durée initiale de 2 ans puis renouvelée 2 ans).

En 2023, une nouvelle convention, d'une durée d'un an, a été signée suite à la délibération 2023/28 en date du 22/06/2023.

En 2024, une nouvelle convention, d'une durée d'un an, a été signée suite à la délibération 2024/39 en date du 19/09/2024.

Il convient d'actualiser cette convention notamment en ce qui concerne les modalités financières prévues à l'article 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la commune et le Conseil Départemental de l'Ain comme présenté par Monsieur le Maire
- PRECISE que cette convention entrera en application à compter du 1er septembre 2025
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie,
Le 19/06/2025
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250619-2025-32-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025